

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **4 novembre 2013**

Décision n° **B-2013-4715**

commune (s) :

objet : Données mobilité - Caisse des dépôts et consignations - Approbation d'une convention partenariale d'étude sur la valorisation des données urbaines

service : Direction de la voirie

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Vesco

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : lundi 28 octobre 2013

Secrétaire élu : Madame Dounia Besson

Compte-rendu affiché le : mardi 5 novembre 2013

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Da Passano, Mme Guillemot, MM. Charrier, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Colin, Barral, Desseigne, Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bouju, Vesco, Rivalta, Julien-Laferrière, Sangalli.

Absents excusés : M. Reppelin (pouvoir à M. Abadie), Mme Domenech Diana (pouvoir à M. Passi), MM. Buna, Philip (pouvoir à Mme Besson), Mme Pédrini (pouvoir à M. Darne J.), MM. Arrue, Bernard R. (pouvoir à Mme Vullien), Mmes Peytavin (pouvoir à M. Charrier), Frih (pouvoir à M. Claisse).

Absents non excusés : MM. Daclin, Charles, Sécheresse, Mmes Dognin-Sauze, Laurent, MM. Assi, David G., Lebuhotel.

Bureau du 4 novembre 2013**Décision n° B-2013-4715**

objet : **Données mobilité - Caisse des dépôts et consignations - Approbation d'une convention partenariale d'étude sur la valorisation des données urbaines**

service : Direction de la voirie

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 23 octobre 2013, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil de communauté, par sa délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008 modifiée, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.11.

La Caisse des dépôts et consignations est un investisseur d'intérêt général de long terme dont le département du développement numérique des territoires travaille depuis plus de 10 ans pour la croissance de l'économie numérique (infrastructures, services et usages).

La Caisse des dépôts et consignations aborde les données urbaines en tant qu'investisseur tiers de confiance, partenaire neutre des collectivités, sur la constitution de projets numériques innovants et complexes, aux frontières entre le public et le privé et dans une logique de développement des territoires.

À ce titre, les données de mobilité font figure de cas d'école. L'accessibilité et la réutilisation des données de mobilité intéressent de nombreux acteurs publics et privés et représentent un levier de développement économique important pour les territoires et les entreprises. La collectivité se positionne comme l'acteur le plus naturel et légitime pour prendre le rôle de pilote et de maîtrise d'ouvrage des données de mobilité sur son territoire.

Restent à préciser la gouvernance et les modèles économiques permettant de faire émerger des dispositifs de valorisation de données de mobilité sur les territoires, au bénéfice des acteurs publics et privés.

Dans ce contexte, la Caisse des dépôts et consignations a décidé de faire appel à un prestataire afin de réaliser une étude portant sur les données de mobilité permettant de dresser un portrait de l'écosystème existant des données de mobilité sur divers territoires tests, d'explorer les possibilités offertes par les données, ainsi que les modalités de diffusion possibles et de proposer des pistes d'action à partir de l'étude des données concrètes de ces territoires.

La stratégie de développement de la centrale de mobilité de la Communauté urbaine de Lyon a été approuvée, par délibération n° 2011-2279 du Conseil du 27 juin 2011.

Un des 3 axes de la centrale de mobilité porte sur la mise à disposition de données à des tiers qui s'intègre dans le projet open data de la Communauté urbaine (Smart Data).

L'étude de la Caisse des dépôts et consignations vise à dresser un portrait de l'écosystème existant des données de mobilité sur les territoires des collectivités partenaires (Communauté urbaine de Bordeaux, Communauté urbaine de Lille Métropole, Communauté urbaine de Lyon, Métropole Nice Côte d'Azur), à explorer les possibilités offertes par les données, ainsi que les modalités de diffusion possibles et de proposer des pistes d'action à partir de l'étude des données concrètes de ces territoires.

La convention a pour objet de définir les modalités pratiques et financières du partenariat entre la Communauté urbaine et la Caisse des dépôts et consignations qui s'engage, en sa qualité de maître d'ouvrage, à faire réaliser une étude de données urbaines.

Le budget global de l'étude commandée par la Caisse des dépôts et consignations et réglée par elle est de 179 998,29 € TTC. Chaque collectivité partenaire participe à hauteur de 10 % du montant de l'étude, soit 17 999,83 € ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Approuve la convention relative à la réalisation d'une étude sur la valorisation des données urbaines entre la Caisse des dépôts et consignations, la Communauté urbaine de Bordeaux, la Communauté urbaine de Lille Métropole, la Communauté urbaine de Lyon et la Métropole Nice Côte d'Azur.

2° - Autorise monsieur le Président à signer ladite convention.

3° - La dépense totale correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale P12 - Ouvrages d'art et tunnels, individualisée sur l'opération n° 0P12O0421, le 23 septembre 2002 pour un montant de 6 700 000 € en dépenses.

4° - Le montant à payer sera imputé sur les crédits à inscrire au budget principal - exercice 2014 - compte 20422 - fonction 822.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 5 novembre 2013.